



**POSITION AFRICAINE SUR LE DEVELOPPEMENT**  
**DE LA JEUNESSE**

**JUIN 2010**

## **PREAMBULE**

L'Union africaine envisage et aspire à une Afrique intégrée, avec un développement économique, social, culturel et politique à sa propre initiative, une Afrique prospère, pacifique, jouissant de rapports pacifiques vis-à-vis d'elle-même et de ses partenaires. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) intégrée dans le processus de la Commission de l'Union africaine, dans un nouvel élan, vise à promouvoir le développement de l'Afrique, en renforçant les capacités du continent, non seulement en termes de réduction de la pauvreté, mais aussi pour relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle. L'Union africaine vise également, et de façon particulière, à renforcer son leadership pour la promotion de la paix, la sécurité des peuples et la bonne gouvernance. Ces efforts, et bien d'autres encore, devront être menés par des Africains, qui constitueraient, selon les espoirs de l'Union africaine, une force dynamique sur la scène internationale.

Il est clair que le projet d'une Afrique nouvelle, émergente et intégrée ne peut se réaliser que si la population croissante des jeunes est mobilisée et outillée pour contribuer à la construction de l'intégration, de la paix et du développement du continent. Cette vision découle de la croyance et de la conviction qu'un leadership fort et responsable et une intégration réussie devront fortement s'ancrer dans la participation de la grande majorité de la population, dont les jeunes constituent un pilier essentiel.

Suite à ce qui précède et en tenant compte du grand potentiel, du dynamisme, de la débrouillardise, de l'endurance et de l'aspiration de la jeunesse africaine, le continent devra poursuivre ses efforts pour relever des défis importants afin d'optimiser son capital social critique, par exemple en investissant dans sa croissance et son enrichissement.

La population africaine est estimée à plus de 1 milliard de personnes dont 60% sont des jeunes. La plus grande proportion de ce pourcentage n'a pas la possibilité de développer pleinement son potentiel et de contribuer efficacement à la réalisation de la vision et de la mission telles qu'exprimées par les dirigeants africains. En conséquence, la majorité des jeunes africains sont toujours confrontés au chômage,

au sous-emploi, au manque de compétences, à l'absence de formation pertinente, à l'accès adéquat aux services de santé, aux informations nécessaires quant aux méthodes de prévention du VIH/SIDA. Au sein d'autres groupes tels que ceux des femmes et de personnes à capacités limitées, les jeunes sont les principales victimes de la crise interne et externe, que ce soit celles liées aux services financiers, à la sécurité alimentaire et la crise énergétique, entre autres. En outre, beaucoup de jeunes défavorisés, enrôlés de force dans la lutte armée, se retrouvent également victimes de propagandes défavorables, menées par divers médias mal intentionnés qui réduisent progressivement leur rôle positif et les exposent à la délinquance, la toxicomanie et autres comportements à risque. Par ailleurs, et comme on le sait, la plupart des jeunes qui immigrent vers les pays étrangers ou même au sein du continent, à la recherche de pâturages plus verdoyants, sont aussi soumis à l'exploitation et aux mauvais traitements et à bien d'autres vices.

De toute évidence, la vision et la mission de l'Union africaine et les objectifs du NEPAD pour la renaissance de l'Afrique pourraient être atteints, non seulement par le biais de la croissance économique, mais aussi par des efforts délibérés en vue d'accélérer le développement social qui donne la primauté au développement et à l'autonomisation des jeunes.

**Au niveau national**, il ya une pleine reconnaissance des défis importants et des grandes opportunités pour les jeunes ; et la plupart des pays africains font des efforts pour les impliquer dans la vie politique et les processus décisionnels, comme en témoigne la création de parlements nationaux de la jeunesse et la nomination des jeunes à des postes de responsabilité et le fait de les consulter sur les politiques et programmes qui affectent leurs vies.

**Au niveau régional et continental**, les réseaux des jeunes existent, tel que l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ) pour servir de relais pour l'engagement des jeunes et pour leur transmettre des perspectives d'intégration dans les politiques, stratégies et programmes nationaux, régionaux et continentaux.

Il faut noter que la plupart des pays africains ont élaboré des politiques et programmes de jeunesse. Il en est de même dans les Communautés économiques

régionales (CER). Au niveau continental, entre autres engagements, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont collectivement pris les mesures suivantes:

- **Adoption et approbation de la Charte africaine de la jeunesse (2006)** qui, à ce jour, a été signée par 36 pays et ratifiée par 19. La Charte africaine de la jeunesse est un cadre global qui traite des droits et des devoirs des jeunes. Elle constitue également le contrat social entre l'État et les jeunes, et répond aux besoins prioritaires en rapport avec leur développement et leur autonomisation.
- **également adoption du Plan d'action de la deuxième décennie de l'éducation (2006-2015)** pour souligner la nécessité d'augmenter, la qualité de l'éducation en Afrique à tous les niveaux.
- **Déclaration des années 2009-2018 la Décennie de la promotion de la jeunesse** et a approuvé un plan d'action à mettre en œuvre les activités prioritaires identifiées au cours de la Décennie. Ceci est en harmonie avec le consensus international sur l'Année internationale de la Jeunesse 2010, proclamée par la Résolution 64/134 adoptée lors de la 64<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Année Internationale de la Jeunesse 2010 proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU GA) offre une excellente occasion d'entreprendre des activités nationales, régionales et internationales en faveur de la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle, en particulier grâce à la participation effective des gouvernements et des jeunes Africains à la Conférence des Nations Unies sur la jeunesse.

Malgré, l'environnement politique propice établi aux niveaux national, régional et continental, des défis majeurs subsistent. Ces défis sont le résultat de facteurs multiples, à savoir, le niveau actuel de développement de la plupart des pays africains et les écarts entre les politiques et les stratégies et leur mise en œuvre effective. Le tout sous-tendu par une allocation budgétaire inadéquate pour soutenir et accroître l'efficacité et les données probantes des programmes de jeunesse

## 1.1 Principaux défis:

1. L'insuffisance des investissements en faveur de la qualité et de l'éducation compétitive et le développement des compétences pour les jeunes, en particulier ceux ayant des besoins spéciaux;
2. L'accès limité à l'information des jeunes aux centres de santé respectueux de la qualité et des services incluant la planification familiale;
3. Prévention des nouvelles infections à VIH et le diagnostic, le traitement et les soins pour les personnes vivant avec le VIH;
4. La non-disponibilité de l'emploi productif et l'auto-emploi pour une bonne majorité des jeunes, et par conséquent l'exclusion de la masse critique, indispensable pourtant pour le capital social nécessaire à la fois pour la croissance économique et le développement social.
5. Peu de possibilités d'apprendre, utiliser, développer et appliquer la technologie moderne;
6. Rares opportunités à la participation civique, la gouvernance et l'éducation que les droits de l'homme engendrent, les questions de l'équité, l'égalité et la pertinence de l'inclusion sociale;
7. Les inégalités entre les sexes et en particulier les inégalités dans l'enseignement supérieur, dans les représentations dans les institutions clés, telles que le Parlement, les ministères sectoriels, etc.;
8. La non-disponibilité ou l'insuffisance de l'éducation sexuelle pertinente et l'âge approprié pour les jeunes scolarisés et non scolarisés, avec un taux élevé d'exploitation sexuelle et de violence basée sur le genre dans de nombreux pays.
9. L'insuffisance des capacités d'absorption des institutions universitaires, notamment ceux de l'enseignement supérieur et des enseignements techniques.
10. La difficulté d'accès à des ressources financières et autres pour assurer le développement de la jeunesse;
11. La pauvreté chez les jeunes demeure un grand défi.

*Les opportunités suivantes existent pour l'avancement du programme de développement des jeunes en Afrique.*

### **1.2 Les opportunités:**

- Exploiter les avantages du dividende démographique offert par l'importante population de jeunes en augmentant l'investissement dans leur développement pourrait permettre au continent d'atteindre ses objectifs de croissance et de développement comme on l'a démontré dans les pays d'Asie du Sud;
- La Charte africaine de la jeunesse, l'approbation du Corps des jeunes Volontaires de l'Union africaine et du Plan d'action pour la Décennie de la jeunesse; tous qui fournissent un cadre pour l'harmonisation des politiques et programmes au niveau des pays et qui ouvriront la voie à la mise en œuvre des priorités convenues;
- l'engagement de l'Afrique pour la bonne gouvernance, l'intégration économique et sociale facilitent une contribution significative de la très grande mobilité des jeunes a travers le monde entier pour des affaires. Ce sens des affaires des jeunes, s'il est exploité, pourrait contribuer au développement économique de l'Afrique.
- Les efforts actuels pour la promotion de la paix et la sécurité à travers le plaidoyer pour le dialogue et la réconciliation entre les parties en conflit, l'évitement du changement non démocratique des gouvernements, la mise en place et la contribution aux opérations des forces de maintien de la paix de l'UA.
- La création et le renforcement d'une direction pour le développement des jeunes au sein de la Commission de l'Union africaine pour assurer une coordination efficace, le suivi et l'évaluation des interventions de développement de la jeunesse.

### **1.3 Les domaines prioritaires d'action**

Les interventions suivantes sont destinées à relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes en Afrique:

1. Augmentation progressivement de l'investissement en faveur du développement de la jeunesse, de son autonomisation, en y incluant la préparation des adolescents de façon positive en vue d'en faire des jeunes actifs. Ce qui implique des investissements prioritaires en matière de santé, d'éducation et de création d'emplois;
2. Accélération de la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, du Plan d'action pour la Décennie pour le développement de la jeunesse et de la mise à disposition des ressources nécessaires et d'un mécanisme pour leur mise en œuvre ;
3. L'opérationnalisation du Corps des jeunes volontaires de l'Union africaine à l'échelle continentale et dans les Etats membres à travers l'identification, la formation et le déploiement des jeunes africains ;
4. Mise en place d'un mécanisme efficace pour coordonner et d'évaluer la mise en œuvre des points 1, 2 et 3 ci-dessus indiqués;
5. Établir le Fonds d'affectation spéciale pour le développement de la jeunesse, grâce à la mobilisation efficace des ressources, avec un mécanisme de gestion et de suivi de sa mise en œuvre;
6. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles (a) des entités universitaires et techniques afin qu'ils puissent à leur tour permettre aux jeunes de répondre aux exigences de développement actuels et futurs, y compris l'utilisation et l'application de la technologie moderne (b) de certains réseaux africains de jeunesse tels que l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ); (c) de la Commission de l'Union africaine afin qu'elle puisse suivre et évaluer efficacement la mise en œuvre de la Charte de la jeunesse ainsi que le Plan d'action pour la Décennie et le programme des jeunes volontaires.
7. Ressources appropriées et intensification de l'éducation sexuelle pertinente, adaptée à l'âge des apprenants scolarisés et non scolarisés dans le but de prévenir les grossesses non désirées, les nouvelles infections au VIH, l'utilisation de substance nocives, les pratiques culturelles néfastes, la violence sexiste, et de préparer les jeunes pour le respect d'une équité entre les sexes, les relations mutuellement respectueuses ainsi que les familles respectives.

8. Élargir l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive, y compris ceux qui empêchent la transmission mère-enfant du VIH et assurer la sécurité de la maternité et la parentalité planifiée pour tous les jeunes Africains.

#### **1.4 APPEL À L'ACTION**

*De toute évidence, la mise en œuvre de la Charte africaine de la jeunesse, et du Plan d'action pour la Décennie (2009-2018) et du programme des jeunes volontaires de l'Union africaine ne peut pas être pleinement mise en œuvre sans la collaboration internationale. Ainsi, cette position africaine sur la jeunesse est une occasion pour la coordination et l'harmonisation des efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à la réalisation des objectifs de l'Afrique ayant trait au développement et à l'autonomisation de la jeunesse.*

*Par conséquent, l'Afrique demande à ses partenaires internationaux à soutenir pleinement la mise en œuvre des domaines prioritaires mentionnés dans ce document de position.*